



2. Bassin des Acacias

Etat des lieux

Le bassin des Acacias est une retenue d'eau pluviale située au cœur d'un lotissement localisé sur la limite sud-est du bourg (zone urbanisée de la commune). Le site présente une surface boisée (en continuité avec un boisement plus naturel) ainsi qu'une surface enherbée entourant le bassin. L'ensemble du site est influencé par la proximité directe de la route et de divers jardins pavillonnaires.

Le bassin d'orage est connecté à un réseau fossés et de zones humides naturelles ou artificielles. Il communique aussi avec un petit affluent du Leu.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : Le bassin constitue un territoire favorable à certaines espèces de reptiles et d'amphibiens protégées à l'échelle nationale tel que la **Couleuvre helvétique** et la **Salamandre tachetée**. Le site est occupé par le **Leste verdoyant**, libellule prédatrice d'insectes, classé en tant que « quasi menacé ». Le bassin est également le territoire de chasse de deux espèces de chauves-souris protégées à l'échelle nationale, la **Pipistrelle de Nathusius** et la **Pipistrelle de Kuhl**.

Flore : La végétation est dominée par les herbacées sur la partie haute tandis que le fond de bassin est occupé par des héliophytes (massettes, scirpes..). La partie sud du site revêt un caractère de boisement sans sous-bois. L'entretien systématique des herbacées (tontes répétées) limite le développement d'une flore spontanée, ce qui participe à l'homogénéisation du paysage.

Le **Scirpe maritime** (*Bolboschoenus maritimus*), est une espèce rare à l'échelle de la région. Son statut de conservation n'étant pas encore évalué, son maintien local doit faire l'objet d'une attention particulière.

Menaces potentielles

- La tonte régulière de la végétation aboutit à une banalisation du milieu : certaines espèces indigènes n'ont pas le temps de fleurir, ce qui empêche le développement et la croissance des nouvelles générations.
- L'abandon des produits de fauche sur place provoque l'enrichissement du sol en matière organique, ce qui profite aux espèces nitrophiles de moindre intérêt écologique (ex : gaillet grateron).
- L'altération des conditions physico-chimiques aquatiques est très néfaste pour les espèces aquatiques. Une acidification induite par les pollutions extérieures pourrait entraîner des déséquilibres physiologiques et écosystémiques.

Quelques chiffres

Type : Bassin d'orage

Superficie : 1,57 ha

Intérêt écologique : Moyen

Nombre d'espèces (dont patrimoniales) :

- Flore : 112 (1)
- Faune : 49 (10)

Nombre d'espèces invasives : 1
(Mahonia faux-houx)

Etat de conservation :



Inventaire de Biodiversité Communale
Commune de Tigy

Espèces remarquables

Chauves-souris

- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Sérotine commune

Libellules

- Leste verdoyant

Reptiles

- ★ Couleuvre helvétique

Amphibiens

- ◆ Crapaud "commun"
- ◆ Grenouille agile
- ◆ Salamandre tachetée
- ◆ Triton palmé

Flore

- ▲ Scirpe maritime

Espèces invasives

- ▼ Mahonia faux-houx

Limite administrative

- Site Tigy
- Limite tigy

0 10 20 m



Bassin des Acacias
LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



Enjeux du site

- ✓ Conservation des zones de chasse des chiroptères
- ✓ Augmentation de la diversité d'espèces floristiques aquatiques et terrestres
- ✓ Maintien de la bonne qualité hydrologique du site
- ✓ Sensibilisation des riverains à la gestion différenciée

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Améliorer les capacités d'accueil de la biodiversité du bassin
Action 1-1	<p>Réaliser une fauche tardive annuelle sur les deux tiers des berges du bassin afin de créer une zone de transition entre le fond de bassin et les hauteurs. Le tiers restant permet de conserver un accès technique nécessaire à l'entretien. Les zones non fauchées ont une largeur d'environ trois mètres. Elles permettront de servir d'abri et de zone d'alimentation pour la faune (oiseaux, amphibiens, insectes...). Ces zones pourront être fauchées à l'automne.</p> <p>Les insectes constituent l'alimentation principale des deux espèces de chauves-souris du site. Il est donc important de conserver leurs habitats.</p>
Action 1-2	<p>Abattre et/arracher les jeunes arbres (saules, peupliers) présents sur les berges et dans l'eau afin de limiter la colonisation du milieu par les ligneux et la dégradation du bassin par les racines. Ne laisser que quelques sujets, éventuellement.</p>
Objectif 2	Améliorer la fonctionnalité des zones enherbées et boisées
Action 2-1	<p>Sur le modèle d'une gestion différenciée des espaces, diminuer la fréquence de tonte des pelouses. Certains secteurs pourraient n'être tondus/fauchés qu'une à deux fois par an, en évitant toute intervention entre la fin avril et la fin juillet.</p>
Action 2-2	<p>Créer des îlots d'herbes non fauchées et changer leurs emplacements à chaque tonte. Ces îlots de non-intervention, localisés dans les zones peu fréquentées, permettent de préserver la tranquillité de la faune. Ex : développement de zones de végétation spontanée favorables aux insectes (diptères, coléoptères, papillons...).</p>
Action 2-3	<p>Réaliser des fauches tardives avec export de la matière organique En bordure de la zone en eau, laisser une bande de trois mètres pour favoriser le développement de la végétation. Lors de la tonte/fauche, laisser une hauteur de 10-15 cm au minimum.</p> <p>La matière organique résiduelle à exporter peut être intégrée au compost communal ou à la déchetterie. Une fauche tardive réalisée en septembre-octobre est moins impactante sur la biodiversité car la plupart des espèces de faune et de flore ont terminé leur cycle de développement.</p>
Action 2-4	<p>Si plantation, utiliser des semences indigènes. Qu'il s'agisse de semences herbacées ou arbustives, il existe des entreprises spécialisées accompagnant les porteurs de projets dans ce type de démarche. C'est le cas notamment de la marque « végétal local » : https://www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche/bassin-parisien-sud. Un semis de graines mellifères et nectarifères peut également être intéressant car peu onéreux et rapide à mettre en place.</p> <p>Dans ce cas, privilégier un mélange de fleurs annuelles mellifères et nectarifères.</p>
Action 2-5	<p>Réaliser la taille des arbres et arbustes entre octobre et mars, soit hors de la période de reproduction des oiseaux et des insectes, et pendant la période de repos de la végétation.</p> <p>Conserver la litière et le bois mort sous les arbres, servant d'abris pour les amphibiens hors période de reproduction.</p>
Action 2-6	<p>Proscrire tout usage d'engrais afin de ne pas enrichir le sol, notamment les engrais azoté.</p>

Objectif 3	Maintenir la qualité fonctionnelle du bassin
Action 3-1	<p>Eclaircir le couvert végétal lorsqu'il se révèle trop envahissant</p> <p>Une action ponctuelle de faucardage réalisée sur trois ans à raison d'un tiers par an permet de retirer une partie des végétaux aquatiques tout en maintenant un couvert végétal minimal utile à la reproduction de certaines libellules à enjeux, tel que le Leste verdoyant. A terme, les rhizomes peuvent participer au comblement des évacuations d'eau.</p> <p>La végétation coupée doit être exportée pour éviter le retour de nutriments dans le bassin.</p>
Action 3-2	<p>En cas d'eutrophisation avérée sur le long terme, un curage du bassin peut être réalisé en période d'assec afin d'éviter son comblement.</p>
Objectif 4	Sensibiliser les usagers au patrimoine naturel local
Action 4-1	<p>Informers les habitants sur la biodiversité présente et sur la mise en place d'une gestion différenciée. Présenter l'intérêt d'utiliser des méthodes douces et de ne pas utiliser de pesticides aux jardins, ni d'introduire des espèces exotiques envahissantes (ex : Herbe de la pampa...).</p>
Action 4-2	<p>Mettre en place des suivis ou inventaires simples de biodiversité, à usage des habitants ou des écoliers. Ils ont l'avantage d'être simples à mettre en œuvre et participent à des études nationales (http://www.vigienature.fr/).</p>